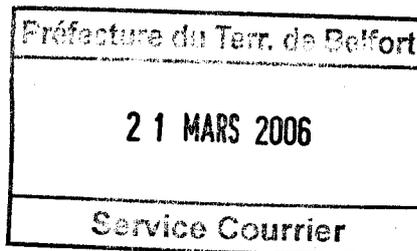




Réunion du Comité Syndical

du mercredi 15 mars 2006

CS - 1.02



Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur Gilles ROY est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 21 MARS 2006, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 21 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT